

Commune de Sainte Foy d'Aigrefeuille



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 31 JUILLET 2017**

Le Maire ouvre la séance à 19h00.

- **Présents** : Michel BELINGUIER, Guillaume CHAMAYOU, Linda BUTTIGIEG, Nathalie GONTHIEZ, Gérard LAVIGNE, Thierry MARCHAND, Gisèle MARTY, Jean-Paul MONTEIL, Daniel RUFFAT, Michèle TOUZELET, Sandrine VALETTE, Claudine SARRERE, Philippe SANCERNI, Guy CALESTROUPAT.
- **Excusés avec pouvoir** : Florian ESCRIEUT (pouvoir Gisèle MARTY) Xavier GAMEL (pouvoir Daniel RUFFAT).
- **Excusée sans pouvoir**: Valérie DE PECO.
- **Absents** : Jacques COUGOT, Emmanuel GARDEY DE SOOS ;
- **Secrétaire de séance** : Gisèle MARTY

ORDRE DU JOUR :

1. Dissolution du SIVURS : convention d'entente – restauration
 2. Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe
 3. Questions diverses
-

1. Dissolution du SIVURS : convention d'entente - restauration

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le SIVURS a fait l'objet d'un arrêté préfectoral actant sa dissolution au 31 août 2017. Par délibération de son conseil syndical du 15 décembre 2016, le SIVURS a sollicité le SICOVAL pour mettre en place un service commun de restauration. Le SICOVAL a délibéré favorablement sur le service commun sous condition qu'il n'y ait pas d'incidence financière pour le SICOVAL ou les communes non adhérentes au service. Le conseil de communauté du SICOVAL du 6 juin 2017 a approuvé le projet de convention d'entente pour les communes extérieures au territoire du SICOVAL, restant copropriétaires de l'outil de production et souhaitant continuer à utiliser le service de restauration. Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 31 mai 2017 le conseil municipal s'était engagé à rejoindre le futur service commun de restauration mis en place par le SICOVAL à compter du 1^{er} septembre 2017.

Nous nous sommes positionnés pour adhérer à ce service prénommé : « Service Commun ». Il fallait suffisamment de communes même s'il est déficitaire, le déficit ne sera pas comblé.

Un élu de l'opposition demande qui le comblera ?

Mr le Maire répond que les collectivités adhérentes combleront le déficit.

Un élu de la majorité s'interroge sur l'augmentation du prix des repas.

Une élue de la majorité l'informe que les prix n'augmenteront pas d'ici janvier 2018.

Un élu de la majorité regrette que dans cette dissolution le SIVURS n'ait pas donné de compte de résultat, et il demande à Mr le Maire si lors de la réunion ils en ont parlé.

Une élue lui répond que les résultats ils les ont eu, l'élu demande si des chiffres ont été communiqués, et Mr le Maire répond que pour le moment un cabinet d'experts et un avocat ont été désignés pour travailler dessus.

Mr le Maire demande que le conseil l'autorise à signer une convention de fonctionnement pour les statuts puisque avec TARABEL et AIGREFEUILLE nous faisons partis de l'ancien canton de LANTA et non du territoire du SICOVAL.

Un élu interroge Mr le Maire en lui demandant ou en est le bureau, s'il a parlé de notre commune et si celle-ci peut avoir une place dans ce bureau car nous sommes une des communes la plus importante et il serait judicieux d'y siéger car il risque d'y avoir que des personnes du SICOVAL.

Vu la dissolution du SIVURS prononcée par arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 et prenant effet au 31 août 2017 ; considérant la délibération du conseil syndical du SIVURS en date du 15 décembre 2016 et qui demande au SICOVAL de porter le service commun de restauration ; considérant que le SICOVAL accepte de créer un service commun, sous réserve que les communes adhérentes en fassent la demande et qu'il n'y ait pas d'incidence financière pour le SICOVAL ou les communes non adhérentes au service ; considérant que parmi les communes du SICOVAL membres du SIVURS, seules Castanet-Tolosan, Deyme et Vieille-Toulouse ont informé officiellement et dès le départ le SICOVAL de leur souhait de ne pas participer au service commun de restauration ; considérant que le SICOVAL a voté lors du conseil de communauté du 6 juin 2017 une convention d'entente pour les communes extérieures au territoire du SICOVAL restant copropriétaires de l'outil de production et souhaitant continuer à utiliser les services de restauration

A la suite de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

2. Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe dans le cadre du transfert d'un agent territorial du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire du Sud-Est (SIVURS) conformément à l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016.

Il y aurait lieu de créer ce poste à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017.

La nécessité est de créer un poste d'Adjoint Technique 2ème classe aujourd'hui pour ensuite le dissoudre au prochain conseil municipal.

Un élu de l'opposition demande pourquoi nous devons prendre cette personne, et un élu de la majorité répond que nous ne sommes pas les seuls, qu'il y a 16 personnes à placer.

A la suite de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

3. Questions Diverses :

Une élue de la majorité demande ou en est la création du poste que nous avons ajourné lors du dernier conseil municipal. Mr le Maire lui répond que pour le moment l'affaire est en délibérée.

Une élue de la majorité demande ce que nous risquons, Mr le Maire répond de devoir le réintégrer dans notre mairie.

Un élu de l'opposition avance, mais si nous le mettons à l'ordre du jour, ce n'est plus confidentiel. Mr le Maire répond, je reste dans mes compétences, et nous écoutons les consignes de l'avocat car nous sommes dans le domaine du juridique. Comprenez que je dois rester neutre.

Un élu demande le rapport sur le prix de l'eau. Mr le Maire répond le rapport SIEM est à votre disposition en mairie.

Un élu de l'opposition demande à le mettre à l'ordre du jour du prochain conseil.

Mr le Maire nous informe qu'il a discuté avec l'adjoint aux travaux pour des abris bus au niveau de la Mairie, Cassin et la Gouffie. Il a fait une demande au Conseil Départemental.

Une élue de la majorité demande si l'église est bien assurée. Mr le maire répond que le contrat de l'assurance allait être vérifié.

Plusieurs élus se posaient la question si une caméra de vidéo surveillance externe pour la nuit pourrait être installée.

Un élu de l'opposition demande à Mr le Maire s'il a rencontré le Président de Terres du Lauragais pour le centre aéré. Mr le Maire lui répond qu'il prend des contacts (Cohésion Sociale, PMI, CAF ...).

Un élu de la majorité informe le conseil que Mr GATTI transporte à nouveau de la terre chez lui en zone inondable. Une élue de la majorité signale que Mr BENSIKADDOUR baisse un peu les bras à ce sujet car il a envoyé des recommandés à la police de l'eau et à ce jour il n'a aucun retour de leur part.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h15
